

## MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 30 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 30 juillet 2019 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois

Messieurs Denis Langlois et Hartley Lepage

Monsieur Marc-Aurèle Blais est absent de la présente séance, il est à l'extérieur de la municipalité.

Était également présente à cette séance, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

**2019-07-402**

### **AVIS DE RENONCIATION**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire le 30 juillet 2019 et autorisent la discussion et la prise de décision sur les sujets suivants:

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- E.P. Poirier – autorisation de paiement de facture;
- 02- Embauche de personnel au bureau d'accueil touristique;
- 03- Avis d'absence pour congé de maternité;
- 04- Remboursement de don;
- 05- Échange de terrain avec la Commission scolaire René-Lévesque;
- 06- Acquisition du Centre Plein La Souche;
- 07- Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- 08- Demande de paiement – Eurovia;
- 09- Demande de paiement CLDesign et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour construction d'une rampe d'accès pour personnes en mobilité réduite;
- 10- Entente d'aide financière entre le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la municipalité de Port-Daniel-Gascons – Projet Bar rayé;
- 11- Couverture d'ambulance en déploiement dynamique;
- 12- Fabrique Ste-Germaine de Gascons;
- 13- Ouverture de poste : Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement;
- 14- Contrat de prêt de services d'inspecteur municipal avec la MRC du Rocher-Percé;
- 15- Réparation du tracteur de gazon;
- 16- Remplacement d'un détecteur de fuite;
- 17- Période de questions;
- 18- Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-07-403**

**01. E.P. POIRIER – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à E.P. Poirier au montant de 34 763.74 \$, taxes incluses soit 34 299 \$ pour la camionnette et 464.74 \$ pour les frais d'immatriculation Cette dépense sera défrayée à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, directrice générale par intérim, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste du surplus accumulé non affecté de la municipalité pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_ Directrice  
générale par intérim

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-07-404**

**02. EMBAUCHE DE PERSONNEL AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons embauche un étudiant monsieur Jordan Langlois au bureau d'accueil touristique pour la période du 28 juillet jusqu'au retour de l'absence d'une préposée à l'accueil ou jusqu'au retour aux études de l'étudiant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-07-405**

**03. AVIS D'ABSENCE POUR CONGÉ DE MATERNITÉ**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'avis d'absence de madame Mélissa Castilloux Allain pour congé de maternité et congé parental d'une durée de 10 mois (40 semaines).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-07-406**

**04. REMBOURSEMENT DE DON**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte le remboursement du don émis à monsieur Martin AllainParisé au montant de 1 500 \$, soit la moitié du montant offert en mars dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-07-407**

**05. ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame MarieÈve Allain et résolu

**QUE** la Municipalité échange à la Commission scolaire René-Lévesque, l'immeuble dont la désignation suit:

**Désignation:**

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision SIX du lot originaire numéro CENT TRENTE-SEPT (ptie 137-6) du cadastre officiel du Canton de Port-Daniel, dans la circonscription foncière de Bonaventure 1.

Laquelle parcelle est identifiée par les chiffres 2615, 2587, 17 213 et 17213 sur le plan préparé par Jean-Louis LEBLANC, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 2018, sous le numéro 4277. Ladite parcelle peut être plus particulièrement décrite comme suit :

<b>De</b>	<b>Vers</b>	<b>Gisement</b>	<b>Distance (mètres)</b>	<b>Bornant</b>
2615	2587	20° 24' 05"	18,91	Vers l'Ouest : par une partie du lot 137-7 (COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE)
2587	17 213	114° 14' 30"	53,27	Vers le Nord-Est : par une partie du lot 137-7 (COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE)
17 213	17 212	200° 12' 14"	18,60	Vers l'Est : par une partie du lot 137-6 (MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS)
17 212	2615	293° 54' 18"	53,32	Vers le Sud-Ouest : par le lot 136-8 (MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS)

Superficie : 997,6 mètres carrés.

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro 110, route de Clemville, Port-Daniel-Gascons, Québec, G0c 2N0, circonstances et dépendances.

D'accepter en contrepartie l'immeuble ci-après décrit :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision SEPT du lot originaire numéro CENT TRENTE-SEPT (ptie 137-7) du cadastre officiel du Canton de Port-Daniel, dans la circonscription foncière de Bonaventure 1.

Laquelle parcelle est identifiée par les chiffres 1159, 1157, 1816, 2586 et 17213 sur le plan préparé par Jean-Louis LEBLANC, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 2018, sous le numéro 4277. Ladite parcelle peut être plus particulièrement décrite comme suit :

<b>De</b>	<b>Vers</b>	<b>Gisement</b>	<b>Distance (mètres)</b>	<b>Bornant</b>
1159	1157	112° 47' 48"	23,29	Vers le Nord-Est : par le lot 138-7 (MUNICIPALITÉ DE PORT- DANIEL- GASCONS)
1157	1816	113° 04' 48"	37,66	Vers le Nord-Est : par le lot 138-6-1
1816	2586	200° 13' 59"	19,17	Vers l'Est : par le lot 137-5
2586	17 213	294° 14' 30"	61,03	Vers le Sud-Ouest : par une partie du lot 137-6 (MUNICIPALITÉ DE PORT- DANIEL- GASCONS)
17 213	1159	20° 12' 14"	17,81	Vers l'Ouest : par une partie du lot 137- 7(COMMISSION SCOLAIRE RENÉ- LÉVESQUE)

Superficie : 1 127,9 mètres carrés.

SANS BATISSE DESSUS CONSTRUITE.

**QUE** cet échange se fera sans autre contrepartie, les immeubles étant d'égale valeur.

**QUE** Henri GRENIER, maire et Marlyne CYR, directrice-générale par intérim, de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, soient autorisés, comme ils le sont par les présentes à signer pour et au nom de la de la Municipalité l'acte d'échange à intervenir et à signer tous actes et documents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a procédé à l’automne 2015 à l’élaboration d’un plan stratégique de développement;

ATTENDU QUE la population était conviée à soumettre des idées de projets;

ATTENDU QU’un Centre de Plein Air avait été ciblé par la population comme projet prioritaire;

ATTENDU QUE le plan de développement avait pour objectif d’accroître la qualité de vie des résidents et d’augmenter l’attractivité de la municipalité;

ATTENDU QUE l’organisme en charge du Centre Plein Air la Souche manifeste son intention de se départir dudit centre pour diverses raisons;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons acquiert le Centre Plein Air la Souche incluant bâtisse, terrain, mobilier et équipement pour 1 \$ et bonnes et valables considérations et autorise le maire monsieur Henri Grenier et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité les documents notariés préparés par maître Deraiche.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers.**

**2019-07-409**

**07. MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à faire les modifications de la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers.**

**2019-07-410**

**08. DEMANDE DE PAIEMENT - EUROVIA**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacasse en date du 27 juillet 2019;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le premier paiement de la facture au montant de 358 417.81 \$, taxes incluses à Eurovia Québec Construction Inc. pour une partie des travaux du stationnement au complexe municipal.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers.**

**2019-07-411**

**09. DEMANDE DE PAIEMENT – CLDESIGN ET AUTORISATION D’ALLER EN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 804.83 \$ taxes incluses pour des honoraires professionnels pour la construction d’une rampe d’accès au belvédère du quai de Gascons;

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à aller en appel d’offres sur invitation pour la construction d’une rampe d’accès pour personnes en mobilité réduite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-07-412**

**10. ENTENTE D’AIDE FINANCIÈRE ENTRE LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS ET LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS – PROJET BAR RAYÉ**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame MarieÈve Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim (au lieu de monsieur Daniel Bujold tel que spécifié dans l’entente) à signer pour et au nom de la municipalité l’entente d’aide financière entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la municipalité de Port-Daniel–Gascons pour le projet du bar rayé au montant de 21 801 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**11. COUVERTURE D’AMBULANCE EN DÉPLOIEMENT DYNAMIQUE**

Madame la directrice générale par intérim dépose au Conseil une lettre concernant la couverture d’ambulance en déploiement dynamique et monsieur le maire en fait lecture.

**2019-07-413**

**12. FABRIQUE SAINTE-GERMAINE DE GASCONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment «Vieux Couvent» appartient depuis 1975 à la Municipalité et non le terrain sur lequel il est construit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique loue le terrain à la Municipalité pour une somme de deux cents dollars (200 \$) annuellement et ce, depuis 1975 ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 200 \$ pour la location dudit terrain pour l’année 2018, et ce selon le bail de 1975;

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à faire une demande à la Fabrique Sainte-Germaine de Gascons relativement à leur intention de vendre le terrain où est situé le bâtiment du Vieux Couvent pour une somme de 20 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2019-07-414

**13. OUVERTURE DE POSTE : INSPECTEUR MUNICIPAL ET RESPONSABLE DE L'URBANISME**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à afficher simultanément à l'interne et à l'externe pour une période de deux semaines l'ouverture du poste vacant d'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme et ce, suite à la cessation d'emploi de monsieur Martin Gauthier, inspecteur municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2019-07-415

**14. CONTRAT DE PRÊT DE SERVICES D'INSPECTEUR MUNICIPAL AVEC LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à signer le contrat de prêt de services d'inspecteur municipal avec la MRC du RocherPercé pour les services de monsieur Louis Babin et ce, selon les modalités prévues à la MRC du Rocher-Percé (Rémunération et frais de déplacement)

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2019-07-416

**15. RÉPARATION DU TRACTEUR DE GAZON**

CONSIDÉRANT QU'un bris du moteur est survenu le 24 juillet dernier sur le tracteur de gazon et que le moteur ne peut pas être réparé;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame MarieÈve Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte d'installer un nouveau moteur pour le tracteur de gazon et autorise une dépense au montant de 2 500 \$, taxes en sus si la garantie ne couvre pas ce bris à Moteur CA.

De plus, il est demandé que le directeur des travaux publics s'assure qu'un programme d'entretien préventif soit fait sur l'ensemble des équipements, de la flotte de machinerie et des véhicules de la municipalité et s'assure également que l'entretien est effectué correctement et à la fréquence prévue.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2019-07-417

**16. REMPLACEMENT D'UN DÉTECTEUR DE FUITE**

CONSIDÉRANT QUE l'appareil de détecteur de fuite pour le système d'aqueduc a été acquis dans les années 1990 et que l'appareil ne répond plus efficacement lors de bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE selon la compagnie Stelem l'appareil est désuet et ne se répare plus;

POUR CES CONSIDÉRANTS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Stelem pour l'achat d'un appareil de détection de fuite de marque DXmic et casque Bluetooth au montant de 5 280 \$, taxes en sus et en autorise le paiement lors de la réception de l'appareil et de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## **17. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

**2019-07-418**

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h40.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

---

Henri Grenier  
Maire

---

Marlyne Cyr  
Directrice générale par intérim